



Réponse du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°4379 du 2 juillet 2026 de l'honorable député Laurent Mosar au sujet du litige opposant les sociétés NorthStar Earth & Space et Spire.

1. Monsieur le Ministre est-il au courant du litige qui oppose les sociétés NorthStar et Spire ?

Le différend évoqué concerne une procédure d'arbitrage entre deux sociétés privées. Dès lors, il n'appartient pas au ministère de l'Economie de se prononcer sur le fond du litige, sur son issue éventuelle ou les conséquences qu'il pourrait avoir sur les activités des sociétés concernées au Luxembourg.

2. Comment Monsieur le Ministre estime-t-il l'impact de ce litige sur les activités des deux sociétés au Luxembourg ?

Voir question 1.

3. Comment Monsieur le Ministre juge-t-il l'impact de ce litige sur le fonctionnement de l'écosystème spatial du pays ?

L'écosystème spatial luxembourgeois repose sur un nombre important d'acteurs industriels, institutionnels, académiques et financiers. La robustesse et la diversification de cet écosystème ne dépendent pas d'une seule entreprise ou d'un seul projet. Le ministère de l'Economie suit avec attention l'évolution des entreprises actives dans le secteur spatial luxembourgeois ainsi que les développements susceptibles d'avoir un impact sur l'écosystème spatial national.

4. Quelle est la participation de l'Etat dans le capital de NorthStar via la SNCI ?

NorthStar Earth & Space a bénéficié en décembre 2021 d'un co-investissement à hauteur de 10 millions d'euros du Luxembourg Future Fund qui est mis en œuvre par la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) ensemble avec le Fonds européen d'investissement.

5. Le cas échéant, quelles implications ce litige a-t-il pour l'Etat en tant que partie ?

À ce stade, aucune implication directe pour l'État luxembourgeois n'est identifiée dans le cadre de ce litige.

6. De combien de deniers publics les deux sociétés ont-elles bénéficié depuis leur implantation au Luxembourg ?

Les filiales luxembourgeoises des deux sociétés concernées ont bénéficié de contrats de financement de recherche et développement des programmes de l'Agence spatiale européenne ('ESA') et du programme national mis en œuvre avec l'ESA, LuxIMPULSE.

Spire Global Luxembourg S. à r.l. a bénéficié ainsi de deux contrats-cadres de l'ESA en 2018 et de 2021 pour le développement de nouveaux services à valeur ajoutée d'une enveloppe totale de 20 millions d'euros. Ce contrat couvre 50% des coûts de développement, ce qui signifie que Spire Global Luxembourg S. à r.l. contribue également à hauteur de 50% (soit en valeur absolue 20 millions d'euros) avec ses fonds



propres aux coûts de développement de ses nouveaux services. À ce jour, le premier contrat-cadre a été clôturé et son enveloppe entièrement consommée, tandis qu'un peu moins de la moitié de l'enveloppe du second contrat-cadre a été engagée.

Spire Global Luxembourg S. à r.l. participe également à d'autres projets de l'ESA depuis 2019, pour une enveloppe totale de 19 millions d'euros, dont 11 millions ont été financés par le Luxembourg au travers du budget alloué à l'ESA.

NorthStar Earth & Space Europe S.à r.l. bénéficie d'un contrat-cadre du programme national LuxImpulse pour le développement d'une suite d'outils analytiques alimentés à la fois par les données propres de NorthStar et par des données tierces. Cette suite vise à fournir une évaluation complète de l'environnement spatial proche de la Terre afin d'aider à la prise de décision et de garantir la sûreté des objets spatiaux. Sur les 10 millions d'euros prévus, environ trois quarts de l'enveloppe ont été engagés à ce jour sur quatre projets, dont deux sont clôturés. L'entreprise a contribué à hauteur de 200 000 euros, ainsi que par le biais de contributions « en nature » sous forme de travaux réalisés par l'équipe canadienne de NorthStar et de données spatiales.

NorthStar Earth & Space Europe S.à r.l. bénéficie également d'un contrat avec l'ESA dans le cadre du programme obligatoire « Activités de base » pour un montant de 300 000 euros. Ce programme vise à développer les moyens stratégiques pour renforcer l'autonomie spatiale de l'Europe, accroître sa résilience et assurer la durabilité et la compétitivité à long terme du secteur spatial européen.

Luxembourg, le 28/07/2026

Le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme

(s.) Lex Delles